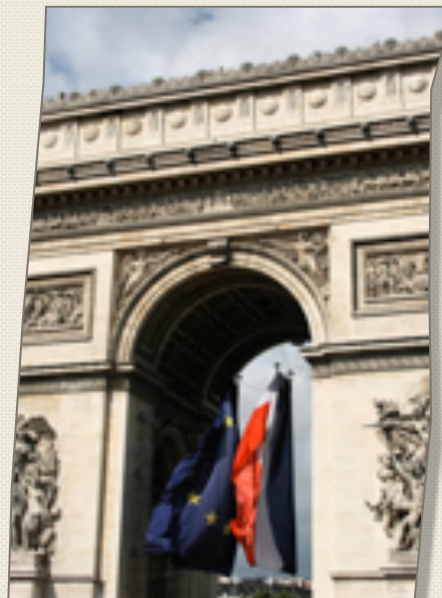


LA PRESSE EN REVUE...

LUNDI 30 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

- 1) Il manifeste quand même...
- 2) La « politique sécuritaire » à la Pasqua !!
- 3 Pourquoi pas avant ??
- 4) Il répond à la gamine
- 5) A savoir sur le drapeau...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Le parti de gauche défend les mobilisations sociales malgré l'interdiction de manifester



Eric Coquerel, coordinateur politique du Parti de gauche, a regretté samedi que le gouvernement agisse "pour faire en sorte qu'il y ait le moins de contestation possible pendant la COP21", en interdisant les manifestations au nom de la lutte contre le terrorisme.

"Le gouvernement en profite pour faire en sorte qu'il y ait le moins de contestation possible pendant la COP21", la conférence sur le climat qui se tient jusqu'au 11 décembre à Paris, a déclaré à l'AFP la tête de liste à Paris pour le Front de gauche (PCF, PG et Ensemble) aux régionales.

Selon lui, "l'état d'urgence ne prévoit pas l'interdiction de manifester, c'est la préfecture (de police de Paris) qui le fait". Et dans ce cas, poursuit-il, "il faut interdire les matches de foot et les marchés de Noël" qui, parce qu'ils rassemblent beaucoup de monde dans un espace restreint, nécessitent une forte mobilisation policière.

Il s'exprimait après l'organisation d'une réunion publique qui a rassemblé des responsables associatifs et syndicaux comme des représentants de la CGT d'Air France où un des salariés mis en cause dans les débordements du 5 octobre a été licencié.

Après les attentats, "on nous dit qu'on doit nous rassembler mais Air France licencié, c'est incroyable", a expliqué M. Coquerel.

Des représentants des syndicats du commerce parisiens Clic-P, contestant le travail du dimanche, de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris ou des associations soutenant les réfugiés ont également pris la parole.

"Ca va être un thème de campagne de dire qu'il ne faut pas prolonger au-delà du 30 novembre l'interdiction de manifester", a encore prévenu le responsable politique, en référence à la date butoir actuelle de l'arrêté de la préfecture de police qui interdit les manifestations sur la voie publique.

"On ne comprend pas comment ça pourrait être prolongé, ça voudrait dire que la cible serait de moins faire entendre le mouvement de protestation", a-t-il conclu.

actu.orange.fr

II) Attentats de Paris: "Je ne reconnais plus la gauche dans ce pays"



Par Antoine Izambard

Pour l'ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté et ex-président de la Commission de contrôle des écoutes, Jean-Marie Delarue, la gauche a fait sienne le discours sécuritaire de la droite," comme sous Charles Pasqua".



François Hollande, Manuel Valls et Bernard Cazeneuve, le 27 octobre 2015.
Ugo Amez/SIPA

Il est l'une des consciences de la gauche s'agissant des libertés publiques. Successivement, délégué interministériel à la ville, directeur des libertés publiques au ministère de l'Intérieur, contrôleur général des lieux de privation de liberté et enfin président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), Jean-Marie Delarue connaît son sujet. En ce jour d'hommage de la France aux victimes des attentats de Paris, ce grand commis de l'Etat revient pour Challenges, sur l'action du gouvernement depuis le 13 novembre et dresse un bilan sans concession de "la politique sécuritaire" française des trente dernières années.

Comment accueillez-vous "le pacte de sécurité" présenté par François Hollande devant le Congrès lundi 16 novembre?

Les attentats exigeaient des réponses. On ne pouvait pas rester les bras ballants. François Hollande a frappé fort. A-t-il frappé juste? Je n'en suis pas sûr. Quand j'étais contrôleur général des lieux de privation de liberté, j'avais mis en exergue une histoire que j'avais appelé la fable du soutien-gorge.

C'est le fait d'enlever systématiquement son soutien-gorge à une femme lorsqu'on la place en garde à vue, au motif que c'est dangereux. J'avais demandé à la police de m'expliquer pourquoi c'était dangereux et combien d'attaques et de suicides par soutien-gorge avaient été comptabilisés. Elle était incapable de donner le moindre chiffre évidemment. Je veux dire par là qu'en matière de sécurité, on est souvent dans l'irrationnel. L'exécutif prend régulièrement des mesures destinées uniquement à prouver sa force.

Ce pacte sécuritaire est-il adapté à la crise que nous traversons? Le changement de Constitution va-t-il régler les mitraillages dans les cafés? Bien sûr que non. On peut réviser la Constitution, mais que fera-t-on lorsqu'un troisième attentat d'ampleur se produira? On sortira de l'Europe? On passera à la Sixième République?

La prolongation pour trois mois de l'état d'urgence était-elle nécessaire ?

J'observe en tout cas que le Parlement a donné massivement un avis favorable. Dans l'histoire de l'état d'urgence, qui date de 1955, on a voté à quatre reprises sa prolongation. Et à trois reprises, il y a eu des votes favorables mais avec une assez forte minorité, de l'ordre de 150 voix. Le 19 novembre, lors du vote à l'Assemblée, seulement six députés se sont prononcés contre. Cela interpelle. Pour ma part, je suis réservé. Il y a deux champs nouveaux que couvre l'état d'urgence: les perquisitions administratives et les assignations à résidence. Les premières distendent surtout les liens entre le pouvoir de police et l'autorité judiciaire. Et je ne crois pas qu'elles soient très efficaces. Quant aux secondes, elles peuvent dans certains cas être utiles, mais depuis les attentats, on constate chaque jour que les personnes assignées sont surtout celles qui sont excessives dans la manifestation de leurs opinions religieuses. Elles ne sont pas d'une dangerosité extrême. Là non plus, je ne suis pas sûr que cela soit très efficace.

Quelles mesures préconisez-vous face à ce que Manuel Valls nomme "le nouveau visage du terrorisme" ?

Je voudrais qu'on équipe la police dans chaque département de modalités de réaction extrêmement rapides. J'aurais rêvé que le soir du 13 novembre, il y ait une équipe de six motards lourdement armés qui soit d'astreinte à la préfecture de police et qui prenne en chasse les assaillants. Il faudrait aussi créer un compte

Twitter de la police accessible à tout moment. Ce compte serait certes saturé de fausses alertes mais quand une attaque d'ampleur se produirait dans un lieu donné, la police serait très vite alertée. Le 13 novembre, le 17 était inaccessible par téléphone, les pompiers sont arrivés sur les lieux beaucoup plus vite que la police. Ce n'est pas normal. Je pense qu'avec des moyens techniques adéquats on doit améliorer le contact entre les citoyens et la police. On doit s'adapter pour être pris le moins souvent possible au dépourvu. Je voudrais aussi qu'on forme les citoyens sur l'attitude à avoir dans ces cas-là. En août, il y a trois personnes qui se sont levées dans le Thalys pour empêcher Ayoub El-Khazzani de faire un massacre. Nous nous retrouverons à l'avenir dans des situations comparables. Il serait bon que l'on sache comment réagir.

Les attentats de Paris ont de nouveau illustré les failles de nos services de renseignement...

Parler de failles est assez sévère. Nos services sont parmi les meilleurs d'Europe, même si des lacunes ont été mises en évidence. La création de la DGSI en 2012 a été une bonne chose. Elle échappe à la Police nationale et a des compétences très larges. Quant au problème majeur du renseignement à savoir le manque d'échanges d'informations, de coordination, entre les différents services, il a été en partie résolu depuis certaines décisions de Bernard Cazeneuve.

Mais ce qui est sûr est que la suppression des Renseignements généraux (RG) décidée par Nicolas Sarkozy en 2008 a été une erreur profonde. Cela nous a privé du renseignement basique. La DCRI s'est coupée en quelque sorte du terrain. On a remédié en partie à cela avec la création du Service central du renseignement territorial (SCRT) en 2012. Autre reproche que l'on peut faire au renseignement: être trop technologique. La nouvelle loi sur le renseignement ne doit pas nous donner une illusion technologique. Il y a une tentation technique qui est l'idée que l'on va tout écouter, tout suivre. C'est d'abord le terrain qui prime.

Le virage sécuritaire pris par le gouvernement, appuyé par un discours très martial, vous a-t-il troublé?

La gauche a fait sienne un discours de la droite que je n'aime pas trop et qui est : "la sécurité est la première de nos libertés". Cette phrase a été reprise par le Premier ministre devant le Parlement. C'est une phrase prononcée depuis

longtemps par la droite, non seulement sous la présidence précédente mais bien avant du temps de Charles Pasqua. Je suis absolument opposé à ce discours. Je n'ai pas à choisir dans les libertés qui me sont offertes, entre la liberté d'aller et de venir, la liberté de me marier ou celle de ne pas subir la torture. Notre démocratie est précisément l'alliance de toutes les libertés de façon indistincte. Depuis longtemps, la République est fondée sur cette alliance de libertés indistinctes. Dire que l'une émerge des autres ne me plaît pas du tout. Je ne reconnais pas ma République. Je dirais même que je ne reconnais plus la gauche dans ce pays. Je regrette beaucoup les glissements qui se sont opérés sur ce point.

Certains élus, à droite comme à gauche, reprochent au gouvernement d'avoir une réponse uniquement sécuritaire aux attentats. Partagez-vous cet avis ?

Le tout sécuritaire me paraît limité. Il y a un terreau de radicalités qui s'exprime en France avec des jeunes désireux d'en découdre avec notre système. Il est évident qu'il y a un effort social à faire pour dissuader de façon positive ces jeunes de prendre les armes contre la France. J'aimerais des mesures d'exception à l'endroit de certains quartiers mais je ne les vois pas venir. Que le gouvernement décide d'un redéploiement budgétaire pour juguler un peu le problème du chômage dans ces quartiers-là ne me paraîtrait pas indigne.

Depuis le début des années 1990, la France est confrontée la montée en puissance de l'islamisme dans plusieurs quartiers. L'État a-t-il failli?

Comme l'a dit Olivier Roy, on assiste à la radicalisation d'une certaine fraction générationnelle qui a l'islam pour vêtement. Je n'aime pas dire : "à qui la faute?", parce que la faute c'est moi d'une certaine manière. Comme bon nombre de personnes, j'ai exercé des responsabilités, donc si nous en sommes là, il faut endosser cette responsabilité collectivement. Mais ce qui est sûr, c'est que la politique de la ville, active à partir des années 80, décidée sous la gauche, sous l'impulsion de plusieurs personnes comme Gilbert Bonnemaïson, n'a pas été assez poussée. Elle a été mise en sommeil à plusieurs reprises et notamment en 2002. Cela a produit les émeutes de 2005 qui étaient un sacré avertissement. En a-t-on tiré les leçons? Non.

Ensuite, on a eu une grave crise économique en

2008 qui a atteint évidemment les personnes les plus fragiles et notamment ces quartiers qui sont aujourd'hui fortement ethnicisés. Il faut montrer à ces personnes, qui sont toutes massivement françaises ne l'oublions pas, qu'elles font partie intégrante de la communauté nationale. Mais c'est un combat. En tout cas, cela crée un terreau propice au développement de ces radicalités. Et pour contester cela, il faut prendre des mesures sociales, scolaires, en faveur de la santé, de l'intégration urbaine. On n'assoit pas une légitimité républicaine sur le respect de la loi, il faut des convictions profondes et cela passe par ces mesures. On doit alimenter ces convictions et montrer à ces populations qu'elles ont quelque chose à gagner dans notre société. Au lieu de cela, arrive à leurs oreilles, un discours culpabilisant, accusatoire, tenu par le Front national, une grande partie de la droite et même, et c'est nouveau, par une partie de la gauche. C'est ravageur.

Vous avez été contrôleur général des lieux de privation de liberté de 2008 à 2014, comment avez-vous perçu cette radicalisation également à l'œuvre en prison?

Déjà je tiens à dire que le radicalisme existe partout, dans les mosquées, sur internet, dans la rue ou en prison. Pour un jeune qui a l'esprit vindicatif, le choix existe... Mais s'agissant de la prison, je ne crois par exemple pas du tout à ce qui a été expérimenté notamment à Fresnes l'année dernière, où l'on a regroupé des islamistes radicaux pour les couper des autres. Il est d'abord difficile de définir qui est radical et qui ne l'est pas. On peut le dissimuler, cela peut s'accroître. Mais surtout cela a conduit à ériger une sorte de principauté autonome dans la prison. J'ai su dans une prison donnée que ces islamistes regroupés n'acceptaient plus de femmes dans le personnel pénitentiaire. Et qu'ils avaient eu gain de cause. Ce dispositif risque de conforter ces personnes dans leur attitude au lieu de les en dissuader. Il faut les disséminer autant que possible en prison.

Challenge

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Contrôle aux frontières : 1000 personnes empêchées d'entrer sur le territoire français

Par LIBERATION, avec AFP



Contrôle de la Police de l'Air et des Frontières le 19 novembre 2015 à Entranges sur l'A31 à la frontière avec le Luxembourg Photo JEAN-CHRISTOPHE VERHAEGEN.AFP

Bernard Cazeneuve a annoncé ce chiffre samedi lors d'une visite à Strasbourg.

Près de 1000 personnes représentant des risques pour la sécurité et l'ordre public ont été empêchées d'entrer sur le territoire français depuis la mise en place du contrôle aux frontières, a indiqué samedi le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve.

«Depuis la mise en place du contrôle aux frontières» le 13 novembre dernier, «ce sont près de 1000 personnes qui ont été empêchées d'entrer sur le territoire national en raison du risque que ces personnes pouvaient représenter pour l'ordre public et la sécurité dans notre pays», a déclaré le ministre lors d'une visite à Strasbourg.

Au total, «ce sont près de 15000 policiers, gendarmes et douaniers qui sont mobilisés sur l'ensemble de nos frontières, et notamment sur la frontière septentrionale» dans le cadre de ces contrôles, a précisé le ministre, qui visitait un point de contrôle à la frontière franco-allemande.

Le but de ces contrôles est de «permettre, dans le cadre à la fois de l'organisation de la COP21, mais aussi du niveau de menace terroriste très élevé auquel nous sommes confrontés, de

conforter la sécurité des Français et de procéder aux interpellations qui sont nécessaires», a ajouté le ministre. Il a par ailleurs réitéré ce qu'il avait annoncé à ses homologues européens lors d'une réunion à Bruxelles, à savoir que le contrôle aux frontières françaises serait maintenu «aussi longtemps que la menace terroriste subsistera». Le ministre a également remercié gendarmes, policiers et douaniers «pour leur engagement dans cette opération de contrôle qui est une opération lourde, avec de très nombreux points de passages qui sont contrôlés».

La France avait rétabli exceptionnellement le contrôle à ses frontières vendredi 13 novembre, quelques heures avant les attentats, dans le cadre d'une série de mesures visant à renforcer la sécurité en amont de la conférence internationale sur le climat, la COP21, qui débute officiellement lundi à Paris. Cette mesure est en contradiction avec le principe de libre circulation au sein de l'espace Schengen, mais les règles européennes prévoient des situations exceptionnelles dans lesquelles le contrôle peut être rétabli.

LIBERATION avec AFP



LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Le planning familial répond aux attaques de Marion Maréchal-Le Pen



Marion Maréchal-Le Pen invitée de La Manif pour tous le 13 novembre à Marseille (capture d'écran)

Le planning familial est dans le collimateur de Marion Maréchal-Le Pen. La tête de liste FN en Paca a promis de couper les subventions à cette association (qui a pour objectif l'éducation sexuelle, la lutte pour le droit à la contraception et à l'avortement) en cas de victoire aux régionales, les 6 et 12 décembre.

“Ces associations véhiculent une banalisation de l'avortement”

Invitée par la Manif pour tous – comme les autres candidats, qui ont refusé – lors d'un débat à Marseille le 13 novembre, la candidate l'a confirmé à Geoffroy Lejeune, rédacteur en chef à Valeurs actuelles, qui faisait office de médiateur : “Je considère qu'aujourd'hui, ce sont des associations politisées, on le sait bien, et elles véhiculent une banalisation de l'avortement.”

Le site Les Nouvelles News a diffusé la vidéo du meeting ce jeudi 26 novembre. Marion Maréchal-Le Pen y précise qu'elle n'est pas pour l'interdiction de l'avortement, mais qu'il faut “poser le problème” :

Il faut savoir pourquoi, alors qu'il y a eu une facilitation de l'accès aux contraceptifs, les avortements ne baissent pas. Pourquoi parfois ils augmentent – et en Paca nous avons même des taux inquiétants –, alors que dans le même temps, on continue de libéraliser l'accès à l'avortement [...] Je suis pour une responsabilisation des femmes et surtout, je suis pour sortir de l'idéologie”.

“Le Front National montre son vrai visage”

Et la candidate d'étendre son propos aux associations LGBT, dont elle couperait également les subventions si elle était élue : “Il n'est pas question de leur verser un sou demain à la région !”.

Le planning familial a répondu à cette charge dans un communiqué publié le 27 novembre, intitulé “Le Front National montre son vrai visage en région PACA !”. Il juge que la déclaration de la candidate FN “confirme les vraies intentions de ce parti de contrôler et d'assujettir les personnes dans leurs choix de vie, sans respect de leur autonomie, de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle”, et qu'elle “fait tomber les masques d'une ‘normalité républicaine’ affichée par le Front National”.

Marine Le Pen, présidente du FN et candidate en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, s'est désolidarisée des déclarations de sa nièce le 27 novembre, affirmant sur i-Télé que cette volonté n'était “pas dans les projets du Front national”. En meeting à Nice le 27 au soir, l'intéressée a maintenu sa position.

lesinrocks.com

V) 10 choses que vous ignorez probablement sur le drapeau français



Par Pascal Riché

Il aurait pu être vert, le rouge n'a rien de révolutionnaire, il doit sa naissance à une révolte d'esclaves, il a commencé rouge-blanc-bleu...

On vous a appris à l'école que le drapeau bleu-blanc-rouge avait été créé en 1789, sous l'impulsion de La Fayette, par l'adjonction des couleurs de Paris (bleu et rouge) et du blanc royal. C'est en réalité beaucoup plus compliqué.



Le drapeau tricolore (DENIS CHARLET / AFP)

1. Le drapeau français aurait pu être vert

Avant le drapeau, il y a eu la cocarde tricolore. Mais celle-ci a été à deux doigts d'être verte. Vous imaginez un drapeau vert ?



Le lundi 13 juillet 1789, veille de la prise de la Bastille, une foule

immense s'est réuni au Palais Royal, où se trouve le comité insurrectionnel. "Plus de 10.000 hommes sont armés, ils annoncent qu'ils vont attaquer les troupes royales aux Champs-Élysées puis, de là, aller à Saint-Denis rejoindre les régiments et se rendre à Versailles", écrit le commandant des troupes au président de l'Assemblée nationale. Il ajoute :

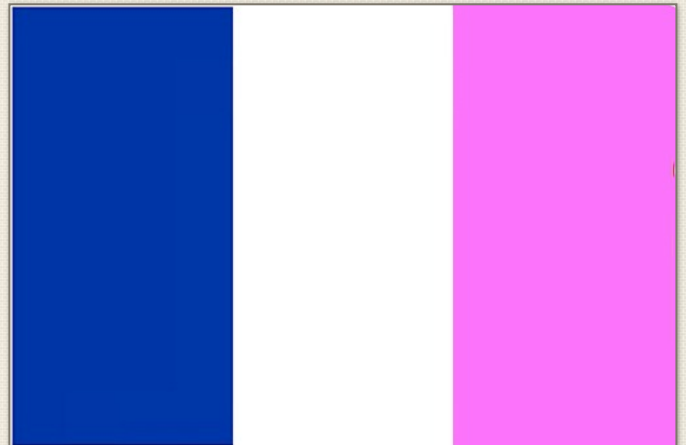
Les armuriers ont été pillés et chacun porte la cocarde verte."

Cette cocarde est dite "de Camille Desmoulin", car c'est lui qui l'a imaginée la veille, 12 juillet. Mais l'histoire va très vite, dans ces journées dramatiques : dès le lendemain, la cocarde verte est oubliée.

2. Le drapeau français aurait pu être bleu-blanc-rose

Dès le 14-Juillet, la mode du vert est en effet passée, comme en témoigne le libraire Hardy dans son journal :

On commençait à changer les cocardes de couleur, en faisant succéder le rose, le bleu et blanc à la couleur verte."



Témoignage similaire d'un négociant, Faily, dans une lettre écrite le 23 juillet 1789 :

On donna d'abord [le 13 juillet, NDLR] pour passeport la cocarde verte, mais, le soir, réfléchissant que cette couleur était la livrée du comte d'Artois, on la prit rose, bleu et blanc."

3. Le bleu et le rouge ont été imposés par la bourgeoisie parisienne

Le 13 juillet, le comité des électeurs de Paris (l'assemblée municipale composée de marchands

et de notables) se réunit à l'Hôtel de Ville. Il instaure, par un arrêté, une milice parisienne. Il s'agit, avec le soutien de l'Assemblée nationale, de réprimer les émeutiers qui menacent la royauté.

Un premier décret donne ordre "aux citoyens de tous rang, de tout ordre et de tout âge" se trouvant dans la capitale de s'inscrire sur la liste des "soldats de la patrie". Et comme il est nécessaire de distinguer les membres qui composent cette milice parisienne (seule à avoir le droit d'être armée), "les couleurs de la ville ont été adoptées" (article 10 d'un deuxième décret) :

En conséquence, chacun portera la cocarde bleu et rouge".



Quatre jours plus tard, le 17 juillet, Louis XVI se rend à l'Hôtel de Ville (escorté de 100.000 hommes, c'est plus sûr), et se voit remettre la cocarde bleu et rouge qu'il pique à son chapeau.

Quand le blanc s'est-il invité entre le bleu et le rouge ? Une légende dit que le roi a posé la cocarde bleu et rouge sur sa propre cocarde blanche, scellant la réconciliation entre la royauté et Paris. Dans ses mémoires, La Fayette, qui a participé à la réunion des électeurs parisiens et reçu le roi, écrit :

La cocarde fut d'abord bleue et rouge ; ce n'étaient pas seulement les couleurs de la ville, mais par un singulier hasard, celles de la livrée d'Orléans. La Fayette [il écrit à la troisième personne, NDLR], frappé de cette circonstance et voulant nationaliser l'ancienne couleur française, en la mêlant aux couleurs de la révolution, proposa à l'Hôtel-de-Ville et fit adopter la cocarde tricolore."

Vrai ? Faux ? Difficile à dire. Le fait que Hardy mentionne la cocarde "bleu-blanc-rose" dès le 13 juillet permet de douter un peu.

La cocarde tricolore remise au roi

<https://youtu.be/BDMxmOymJIM>

Ce qui est certain, c'est que c'est la cocarde tricolore qui va s'imposer. En atteste, en octobre 1789, ce décret de l'Assemblée pour interdire les cocardes noires, prise comme symbole par des contre-révolutionnaires :

L'Assemblée, informée que plusieurs personnes ont pris des cocardes différentes de celles qui sont aux couleurs de la Ville, et notamment des cocardes noires ; considérant que la cocarde originellement adoptée a été un signe de fraternité pour les citoyens, et que Sa Majesté l'a adoptée elle-même ; ordonne que les arrêtés précédemment rendus, qui sont en tant que de besoin confirmés, continueront d'être exécutés, déclare que la cocarde aux couleurs rouge, bleue et blanche est la seule que les citoyens doivent porter ; fait défense à tout particulier d'en porter d'autre."

Les couleurs retenues sont très à la mode : ce sont celles du drapeau de la révolution américaine (lui-même inspiré des trois couleurs du drapeau britannique).

4. Les inventeurs de la cocarde ne la prenaient pas assez au sérieux

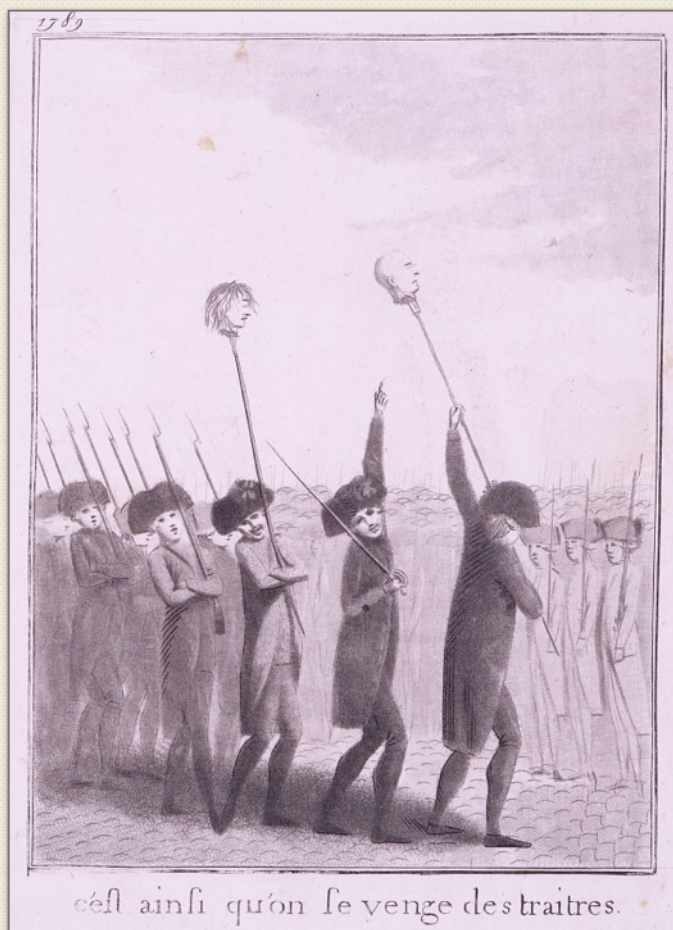
"La cocarde de la garde nationale a fait le tour du monde" écrira La Fayette. Il a n'a pas tort : la cocarde rouge et bleu, purement parisienne, va vite se diffuser en province avec la Révolution, et devenir célèbre. Pourtant, au départ, elle est considérée comme un gadget par ses initiateurs. Ce qui n'est pas une bonne idée : le maire de Paris, Jacques de Flesselles, va y laisser la vie (et la tête).

Le 14-Juillet, la Bastille est cernée par le peuple. Depuis l'Hôtel de ville, Flesselles, prévôt des marchands et maire, a fait parvenir une missive à Bernard-René de Launay, gouverneur de la célèbre prison :

J'amuse les parisiens avec des cocardes et des promesses, tenez bon jusqu'à ce soir et vous aurez des renforts."

Dans la journée, un représentant du comité insurrectionnel tombe sur la lettre et s'étrangle. Flesselles, pour l'avoir écrite, est illico zigouillé

devant l'Hôtel de Ville, d'un coup de pistolet (suivi d'une décapitation, et d'une promenade de sa tête au bout d'une pique, en compagnie de celle de Bernard-René de Launay).



"C'est ainsi que l'on se venge des traîtres" : gravure de 1789 montrant les têtes de Flesselles et du marquis de Launay sur des piques.

5. Le drapeau rouge était au départ le symbole de la répression bourgeoise



Au départ, le drapeau rouge est déployé par la garde nationale (que commande La Fayette) pour alerter du danger. Un peu comme aujourd'hui sur une plage. Quand la garde le déploie "au nom du roi", c'est que des charges violentes se préparent : les émeutiers sont invités à rentrer vite chez eux. Une loi du 20 octobre 1789 prévoit explicitement

cet usage.

Le 17 juillet 1791, juste après l'arrestation du roi à Varennes, le peuple se met à détruire les symboles royaux. Alors qu'une foule de plusieurs milliers de personnes se regroupe au Champs-de-Mars et menace de renverser la royauté, La Fayette et Bailly (maire de Paris, qui a succédé à Flesselles) proclament la loi martiale et font déployer le drapeau rouge.

Les troupes sont envoyées sur le Champs-de-Mars, une monstrueuse fusillade éclate et de nombreux manifestants sont tués : 10 selon la police (La Fayette, qui va bientôt démissionner), 400 selon les organisateurs (Marat), quelques dizaines selon les historiens. Cette "Saint-Barthélemy des patriotes" est un tournant, et libère les aspirations purement républicaines.

A partir de là, les révolutionnaires vont utiliser le drapeau rouge par bravade, par dérision, et pour se souvenir de la répression du Champs-de-Mars. C'est ainsi que, le 10 août 1792, en marchant vers les Tuileries pour renverser définitivement le roi, les sans-culottes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel portent un drapeau rouge sur lequel ils ont inscrit :

La loi martiale du peuple souverain, contre la rébellion du pouvoir exécutif.

Le rouge est depuis lors le symbole favori de la gauche révolutionnaire.

6. Le blanc n'est pas tellement plus "royal" que le bleu et le rouge

L'image de Louis XVI piquant la cocarde bleu et rouge sur sa cocarde blanche, faisant jaillir subitement la mystique tricolore, symbole de "l'alliance auguste et éternelle entre le monarque et le peuple", relève du roman national à l'eau de rose. Certes, le blanc s'est imposé comme le symbole de la monarchie et le rouge celui de la révolution, mais au départ, les choses étaient bien plus complexes.

Les rois de France adoraient le blanc (c'est la couleur du panache d'Henri IV, de la fleur de lys, des pavillons des vaisseaux royaux...) mais ils appréciaient aussi le bleu et le rouge. La livrée des Bourbons portait déjà les couleurs bleues, blanches et rouges. Voyez ce portrait de Louis XVI par exemple :



Louis XVI en bleu-blanc-rouge en 1786 (Antoine-François Callet)

En sens inverse, les couleurs de Paris ne sont pas uniquement "le bleu et le rouge" : la nef ornant les armoiries est blanche (argent, pour être précis). Et d'ailleurs, ces trois couleurs ont probablement été choisies pour refléter... les couleurs royales.

7. Le drapeau tricolore est la conséquence d'une révolte d'esclaves

Jusque là, on ne parle que de "couleurs nationales" et de "cocardes", pas encore de "drapeau". Et lors de la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, les drapeaux qui flottent sont de diverses couleurs, selon les villes et les quartiers qu'ils représentent. Et c'est encore l'oriflamme blanc, porté par La Fayette et sa garde, qui est considéré comme l'emblème national.

Le drapeau tricolore va naître d'un incident. Le 16 septembre 1790, une escadre doit partir de Brest vers Saint-Domingue, pour mater une révolte de noirs qui réclame la liberté. Mais les marins, dans un esprit révolutionnaire, refusent d'aller réprimer la liberté de ces hommes. Ils se mettent en grève, et vont jusqu'à contester jusqu'au pavillon blanc qui flotte sur leurs vaisseaux.

L'Assemblée nationale est saisie, elle cherche des compromis. Parmi ceux-ci, elle propose de remplacer le pavillon blanc par un pavillon "aux couleurs nationales". Cela donne lieu à un débat passionné le 22 octobre retranscrit par le Moniteur (et que j'ai trouvé dans Hacks et Linarès, Histoire du Drapeau Français, 1934).

Un député (Vaudreuil) trouve que le nouveau pavillon "est le même que celui des Hollandais" qui portait déjà ses trois bandes horizontales : rouge, blanche, bleue. Un autre (Galissonnière) ajoute que ces couleurs sont aussi celles du pavillon anglais, une horreur. Un troisième (Foucault) parle de "profanation" et suggère de "laisser à des enfants le nouveau hochet aux trois couleurs"

François-Henri de Virieu (l'aïeul direct du journaliste homonyme) s'inquiète de la suppression du pavillon blanc "qui a toujours fait la gloire et l'honneur du nom français" :

C'est ce pavillon qui a rendu libre l'Amérique, un changement tendrait à en couvrir le souvenir de nos victoires et de nos vertus."

Les gens ne comprendraient pas, juge-t-il. Il propose un compromis : adjoindre au drapeau blanc une simple "bande aux couleurs nationales". Mirabeau prend alors la parole, vante les trois couleurs, "ce signe de ralliement de tous les amis, tous les enfants, de la liberté", cette "enseigne du patriotisme", qu'il oppose à la couleur blanche, qu'il désigne comme "la couleur de la contre-révolution". A partir de là, la droite jette de grands cris, précise "le Moniteur". Il poursuit :

Elles vogueront sur les mers, les couleurs nationales ! Elles obtiendront le respect de toutes les contrées, non comme le signe des combats et de la gloire, mais comme celui de la sainte confraternité des peuples, des amis de la liberté sur toute la terre, comme la terreur des conspirateurs et des tyrans !"

Discours ponctué de quelques noms d'oiseaux ("scélérat", "assassin") et autres menaces. Mais il marque des points.

8. Le premier drapeau officiel bleu-blanc-rouge était rouge-blanc-bleu



L'Assemblée approuve le changement de pavillon, et laisse à son comité militaire le soin d'en définir les modalités. Le 24 octobre 1790 ce dernier tranche et un décret est publié :

Article premier : le pavillon de beaupré sera composé de trois bandes égales et posées verticalement. Celle de ces bandes de plus près du bâton sera rouge, celle du milieu blanche et la troisième bleue."

Rouge-blanc-bleu, donc !

Le pavillon en poupe est, quand à lui, mi-chèvre mi-chou : blanc, mais avec le drapeau tricolore occupant un quart de sa surface.

Le roi accepte la réforme : il adopte le drapeau aux trois couleurs nationales. Elles gagnent tous les régiments.

9. C'est David qui a été chargé de dessiner le drapeau définitif (fastoche)

Le 29 pluviôse An II (le 15 février 1794), on débat de nouveau du drapeau. A l'initiative du conventionnel Jean Bon Saint André, l'Assemblée décide qu'il soit composé de trois bandes verticale :

de manière que le bleu soit attaché à la gable du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs."

Cela semble assez précis, mais on charge quand même le grand peintre national, David, de "fournir les dessins du nouveau pavillon à la nation". On imagine que pour lui, ce n'est pas un job trop compliqué.

Le drapeau nouveau pavoise à partir de mai la France, mais cela ne dure pas : Napoléon prend le pouvoir et façonne le drapeau à sa façon (en y flanquant des aigles, notamment).

A la restauration, le blanc revient. Ce n'est qu'en 1830 que le drapeau tricolore est définitivement adopté. "La nation reprend ses couleurs", dit le roi Louis-Philippe, bonhomme.

10. Lamartine l'a sauvé en 1848

Lors de la révolution de 1848, c'est le drapeau rouge ("l'étendard sanglant" de la révolution de 1789) qui flotte sur les barricades. Le 25 février, la République est de nouveau proclamée. Les insurgés (conduits par Blanqui) exigent un drapeau rouge. Louis Blanc appuie leur proposition.



Lamartine devant l'Hôtel de Ville de Paris le 25 février 1848 (Philippoteau/Wikimedia)

Lors de la révolution de 1848, c'est le drapeau rouge ("l'étendard sanglant" de la révolution de 1789) qui flotte sur les barricades. Le 25 février, la République est de nouveau proclamée. Les insurgés (conduits par Blanqui) exigent un drapeau rouge. Louis Blanc appuie leur proposition. Mais Lamartine, membre du gouvernement provisoire et orateur hors pair, retourne la foule dans un discours improvisé et resté célèbre :

Jamais ma main ne signera ce décret [instaurant le drapeau rouge, NDLR]. Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devez le répudier plus que moi, car le drapeau rouge que vous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie."

Les émeutiers envahissent pendant ce temps l'Hôtel de Ville, Lamartine poursuit son discours dans la salle du trône.

Le 26 février 1848, un décret confirme le drapeau tricolore comme emblème national.

Pascal riché-nouvelobs.com



Les Français pavoisent ! À l'appel de François Hollande, des drapeaux tricolores ont été installés ici et...[+] (AFP PHOTO / XAVIER LEOTY)

A Suivre...
La Presse en Revue